

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL
2024/062

OBJET :

**Interdiction de circuler, interdiction de stationner.
Travaux : 13 rue verte**

Le Maire de la Commune de SAILLY-lez-LANNOY,

Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,

Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,

Vu la demande de travaux, 13 rue verte, pour un dépannage Enedis remplacement de support.
Cette demande a été présentée le 26 avril 2024 par la Société RAMERY RESEAUX ENTYTE LILLE – TSA
70011 – 69 134 DARDILLY Cedex

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres
à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs etc...

ARRETE

Article 1 : A partir du 23 mai 2024 et ce pour une durée de 30 jours, le stationnement et la circulation
seront interdits à la hauteur des travaux et durant la journée de l'intervention uniquement.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Société RAMERY
RESEAUX ENTYTE LILLE – TSA 70011 – 69 134 DARDILLY Cedex chargée de l'exécution des travaux.
Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie
de Baisieux et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent
arrêté. Le SDIS, le SMUR, Esterra et l'Hôtel de Région seront informés de ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent
acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Sailly-lez-Lannoy, le 30 avril 2024.

L'Adjoint au Maire,
Jean-Claude D'HALLUIN.


